

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT
DEPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 MARS 2015

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie, Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho et ZANARDI Didier.

Excusés : Mme RYSER Maryse, Mr ANDRE Stéphane,

Secrétaire de séance : Madame Martine BRISSET.
Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU CPINI DE BEARD-GEOVREISSIAT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du CCCSPV du 27 mars 2015. Il communique les avis favorables pour l'engagement de deux sapeurs-pompiers volontaires, Mr Valentin ROUDOLFF au 1^{er} mai 2015 et Mr Rémi GONCALVES au 1^{er} juin 2015. Il informe également du changement de grade de deux sapeurs, Mrs Fabrice GINDRE et Fabrice BLACK, caporaux chefs promus sergents. Monsieur le Maire indique qu'il prendra les arrêtés nécessaires concernant ces décisions. Il ajoute qu'il demandera au Commandant du Groupement Monts-Jura de nommer l'adjudant-chef, Mr Guy FLEURY, chef de corps du CPINI de Béard-Géovreissiat, au grade de lieutenant.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Monsieur Laurent COMTET, Maire, informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière a fait parvenir les comptes de gestion 2014 relatifs aux deux budgets Principal et annexe Eau-Assainissement. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2014.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 :

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2014 des deux budgets Principal et annexes Eau-Assainissement. Il précise que ceux-ci sont conformes aux comptes de gestion 2014. Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance, le Conseil Municipal délibère et vote, à l'unanimité, les comptes administratifs 2014 du budget annexe eau et assainissement et du budget principal.

Budget annexe Eau et Assainissement :

<u>Fonctionnement</u>	
. Recettes réelles réalisées en 2014 :	161 413,77 €,
. Dépenses réelles réalisées en 2014 :	<u>157 435,61 €</u> ,
. Solde d'exécution 2014 :	3 978,16 €,
. Excédent de clôture antérieur :	193 967,75 €,
. <u>Excédent de fonctionnement 2014 :</u>	<u>197 945,91 €</u> .
<u>Investissement</u>	
. Recettes réelles réalisées en 2014 :	39 379,00 €,
. Dépenses réelles réalisées en 2014 :	<u>42 924,68 €</u> ,
. Solde d'exécution 2014 :	- 3 545,68 €,
. Excédent de clôture antérieur :	20 905,04 €,
. <u>Excédent d'investissement 2014 :</u>	<u>17 359,36 €</u> .
. <u>Résultat comptable C.A. 2014 :</u>	<u>215 305,27 €</u> .

Budget Principal :

. <u>Fonctionnement</u>	
. Recettes réelles réalisées en 2014 :	581 569,93 €,
. Dépenses réelles réalisées en 2014 :	<u>527 435,97 €</u> ,
. Solde d'exécution 2014 :	54 133,96 €,
. Excédent de clôture antérieur :	190 525,22 €,
. <u>Excédent de fonctionnement 2014 :</u>	<u>244 659,18 €</u> .
. <u>Investissement</u>	
. Recettes réelles réalisées en 2014 :	236 539,86 €,
. Dépenses réelles réalisées en 2014 :	<u>342 618,42 €</u> ,
. Solde d'exécution 2014 :	- 106 078,56 €,
. Excédent de clôture antérieur :	29 586,21 €,
. <u>Déficit d'investissement 2014 :</u>	<u>- 76 492,35 €</u> .
. <u>Résultat comptable C.A. 2014 :</u>	<u>168 166,83 €</u> .
. Restes à réaliser de recettes reportés :	74 475,00 €,
. Restes à réaliser de dépenses reportés :	57 900,00 €,
. <u>Excédent sur Restes à réaliser reportés :</u>	<u>16 575,00 €</u> .
. <u>Résultat cumulé C.A. 2014 :</u>	<u>184 741,83 €</u> .

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 :

Monsieur Laurent COMTET, Maire, expose que suite au vote des Comptes Administratifs 2014, il convient de procéder à l'affectation des résultats. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2014 du budget annexe eau et assainissement et du budget principal :

Budget annexe eau et assainissement :

. Couverture du déficit d'investissement 2014 : (cpte 1068)	néant ,
. Couverture du déficit/restes à réaliser 2014 : (cpte 1068)	néant ,
. Affectation à l'excédent reporté au B.P. 15 : (cpte 002)	<u>197 945,91 €</u> ,
. <u>Affectation à l'excédent reporté au B.P. 15 : (cpte 001)</u>	<u>17 359,36 €</u> .

Budget principal :

. Couverture du déficit d'investissement 2014 : (cpte 1068)	<u>59 917,35 €</u> ,
. Couverture du déficit/restes à réaliser 2014 : (cpte 1068)	néant ,
. <u>Affectation à l'excédent reporté au B.P. 15 : (cpte 002)</u>	<u>184 741,83 €</u> .

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2015 du budget annexe eau et assainissement, informe que celui-ci est équilibré et qu'il tient compte des propositions de la commission de finances réunie le 25 mars 2015.

Il rappelle que par délibération du 22 décembre 2014, il a été décidé d'assujettir le service eau et assainissement à la TVA et précise que les prévisions budgétaires ainsi proposées pour 2015 sont hors taxes.

. **Section de fonctionnement** : Equilibrée à hauteur de 342 445,91 €, après un virement à la section d'investissement de 110 640,64 €.

. **Section d'investissement** : Les nouvelles dépenses concernent essentiellement des travaux de reprise ou d'extension de réseaux. La section s'équilibre à hauteur de 163 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2015 du budget annexe eau et assainissement tel que présenté par Monsieur le Maire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2015 et informe que celui-ci est équilibré et qu'il tient compte des propositions de la commission de finances réunie le 25 mars 2015.

. **Section de fonctionnement** : Équilibrée à hauteur de 734 733,83 €, après un virement à la section d'investissement de 138 610 €. Monsieur le Maire précise que les recettes intègrent l'excédent reporté de 184 741,83 €, un produit prévisionnel de fiscalité directe locale de 180 053 € et un montant de Dotation Globale de Fonctionnement estimé à 75 000 €, en baisse de 10 000 € par rapport à 2014. Il indique que la Communauté de Communes Haut-Bugey n'a pas encore voté les attributions de compensation définitives à ses communes membres et que dans l'attente de la régularisation de cette attribution, la commission de Finances propose un budget 2015 établi avec prudence.

Section d'investissement :

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 400 345,30 €. Les recettes enregistrent une subvention de 85 981 € du FISAC, notifiée en 2014 pour le financement du commerce. Monsieur le Maire propose de limiter les investissements à la poursuite des engagements 2014 ainsi qu'au remplacement de matériel technique indispensable pour assurer la sécurité et la viabilité hivernale :

. Opération 27 : voirie et réseaux :

. Chaussées Impasse des Fleurs et Au Chêne : 30 000 €

. Réserve pour aménagements de sécurité : 100 000 €

. Remplacement avec mise aux normes de 12 luminaires St Germain de Béard : 9 340 €

. Opération 59 local technique : matériel technique et lame à neige : 11 000 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2015 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Après examen de l'ensemble des demandes, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes au budget principal :

. Coopérative Scolaire de Béard-Géovreissiat (classe de mer) : 5 000 € (décision 24/11/14)

. Amicale des Sapeurs-Pompiers : 900 €

. Club de l'Amitié : 900 €

. Sou des Ecoles : 900 €

. Société de Chasse : 500 €

. Comité des Fêtes : 900 €

. La Gaule Romaine (pêche) : 150 €

. ACAL Nantua Haut-Bugey (USEP) : 160 €

. Folklories du Haut-Bugey : 450 €

. Solidarité Haut-Bugey : 200 €

. Mission Locale Action Jeune : 150 €

. Jeunes Sapeurs-Pompiers du Haut-Bugey : 150 €

. ADAPA : 200 € .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le produit prévisionnel de fiscalité directe locale 2015 de 180 053 €, correspondant à une progression des taux de fiscalité 2014 de 1,028563.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2015 : Monsieur le Maire propose, suite à l'évolution des charges de la commune et face à la baisse des ressources, notamment au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement et de l'attribution de compensation provisoire de la CC Haut-Bugey, d'augmenter la fiscalité directe locale par une progression des taux communaux de fiscalité de 1,028563, permettant un produit supplémentaire de + 5 000 €.

Il rappelle les taux de fiscalité 2014 de référence :

. Taxe d'Habitation : 7,47 %

. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 9,25 %

. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 34,42 % .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la progression des taux de fiscalité locale pour 2015 sur la base d'un coefficient de variation de 1,028563, soit les taux suivants :

. Taxe d'Habitation : 7,68 %

. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 9,51 %

. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 35,40 % .

Prochain Conseil Municipal : lundi 27 avril 2015 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.